

Réévaluation de la pension alimentaire

Par DANILE, le 29/02/2008 à 15:44

Bonjour,

mon mari est divorce depuis 2005 avec 2 enfants de 15 et 17 ans-l'ex demande une réévaluation importante puisque nous passerions de 80 euros par enfant et par mois à 200 par enfant et par mois. nous avons eu 1 fille qui a 18 mois et j'ai un garçon de 10 ans- lors du jugement du divorce, celle ci avait consenti à cette somme car nous prenions les enfants en week -end du vendredi soir au lundi matin (tous les 15 jours) et nous devions acheter des vetements pour eux cela éviter des bagages. De plus, nous avons fait construire et nous leur avons fait une chambre + amenagement+ ordinateur++++. l'ex est logée gratuitement chez un commerçant (compagnon) et donc n'a aucune charge locative (pas de loyer, edf, taxe habitation,eaux...) son revenu est net

Comment pouvons nous nous défendre ? existe t- il une jurisprudence dans un cas comme le notre?

merci de votre réponse.

Par lolo33200, le 03/03/2008 à 14:27

BONJOUR

JE SUIS SEPARER DU PAPA DE MES ENFANTS ET TOUS LES AN A LA PERIODE DE JANVIER JE FAIS UN REVALORISASION DE PENSION ALIMENTAIRE SUR LE SITE WWW.INSEE.FR

JE SAIS QU4UNE REVALORISATION PEUX SE FAIRE SUR 5 ANS

POUR POUVOIR VOUS MEME CALCULER LE MONTANT IL VOUS FAUT VOUS MUNIR DE LA DATE DU JUGEMENT EN ESPERANT AVOIR PU VOUS AIDER MARYLENE